



# harcèlement et discrimination en milieu de travail

Par **sissi74**, le **15/10/2012** à **21:56**

Salariée depuis dix ans dans la même entreprise, j'ai été victime d'harcèlement par un collègue violent, après avoir refusé ses avances vu son comportement envahissant et débordant.

J'ai alerté immédiatement ma direction, pour éviter ses violences et sa volonté de me nuire au sein de l'entreprise (collègue avec uniquement deux ans dans l'entreprise, avec un dépôt de main courante).

La première réaction de ma directrice a été de mettre ma parole en doute quand je lui ai montré mon portable ou son numéro s'affichait. Elle a voulu me mettre dans un placard. Ce collègue a continué à me faire vivre un véritable enfer (bureau face au mien) il n'a cessé de m'épier de façon menaçante. Obligée d'être avec un collègue. Situation insupportable les pompiers ont dû intervenir trois fois dans mon entreprise suite malaise.

Nouvelles alertes direction,

devant le directeur, ce collègue a tenu des propos discriminants "une sanction devait être prise au prochain méfait.

A nouveau il m'a suivi en sortant du travail: état de choc; alerte direction qui m'a intimidé de faire toute action

Je suis en arrêt de travail depuis le 31/07, le médecin du travail et j'ai porté une plainte auprès du procureur.

Je souhaiterais savoir si je pouvais engager une procédure prud'h contre l'employeur; qui n'a rien fait et en dix ans aucune promotion, formation, pistage

Volonté de m'écarter de tous les projets dont ceux où j'ai été à l'initiative.

Dois-je prévenir l'inspection du travail.

Merci de votre retour,

Cordialement